

Formations

13/11/2021 & 12/03/2022

ASBL d'Unité Pastorale

Ce qu'est une ASBL, son organisation, son fonctionnement, ses missions... au service de l'Église.

Vicariat de la formation
Commission pour les ASBL :
Vincent Philippart de Foy
Jean-Louis Snyers
André Wilmart
Roger Jacquet

POURQUOI UNE ASBL ... ?

... Une ASBL d'Unité Pastorale

« Pour faire unité ! »

Comment ? Sur
quelles bases ?

... Une ASBL d'Unité Pastorale ?

POURQUOI ?

- ***« Pour faire unité ! »***
- ***Pour se conformer aux Directoires***
- ***Pour donner une consistance « légale », existence et visibilité publiques aux finances paroissiales***
- ***Pour couvrir les responsabilités***

... Une ASBL d'Unité Pastorale ?

Comment ? Sur quel existant ?

Etapes pratiques nécessaires à l'aboutissement de la réflexion:

- Examen de la situation locale existante : caisse unique ou multiples, centralisation de l'épargne, rôle des trésoriers en place, existence d'un CEUP, d'autres asbl locales, etc.
- Identification des membres fondateurs et des administrateurs
- Projet de statuts
- Constitution du Conseil des trésoriers
- Organisation des comptes bancaires (nouveaux comptes de l'ASBL)
- Fonctionnement du compte central vis-à-vis des (éventuels) nouveaux comptes locaux : clef de répartition ? droits de tirage ?
- Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)
- **La Commission ASBL est à votre disposition :** Vincent Palmieri

vincent.palmieri@evechedeliege.be

ASBL d'Unité Pastorale

Sources :

1. Charte de bonne gestion des biens d'église (2017, Conférence des évêques de Belgique)
2. ACTA 2018-2, OBJECTIF 2020
3. ACTA 2021-2, Directoire diocésain pour le ministère des curés d'Unité pastorale
4. ACTA, novembre 2010, le C.E.U.P. de l'U.P.
5. Memento pratique aux curés 2019-11-26
6. Statuts types d'ASBL d'Unité Pastorale
7. Fiches infos : Diocèse > Vicariats > ... > ASBL

ORGANES PAROISSIAUX

- Paroissiens

Curé

Bénévole gérant
la caisse paroissiale

- À ce jour, généralement pas de personnalité juridique distincte
- Gestion des finances privées (recettes propres hors FE)

- Fabrique d'Eglise

- Curé
- Conseil de Fabrique

Cadre légal
strict !

- Etablissement public
- Mission: Gestion du temporel du culte ; gestion des finances publiques (subsides)

ORGANES PAROISSIAUX

Source : ACTA, novembre 2010

- Unité Pastorale

Objectifs =

« Fusion »

des paroisses

la composant

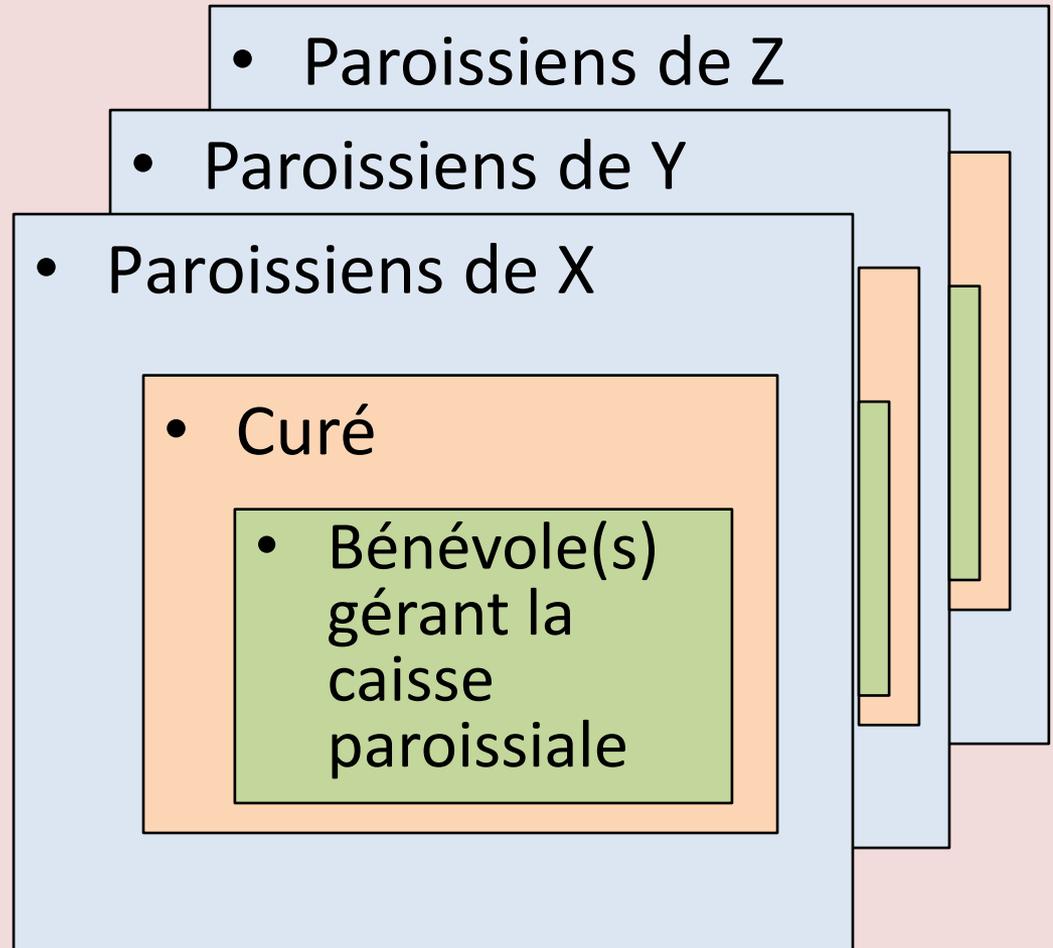
+

Intégration

des caisses

paroissiales

(2016)



L'ASBL, ORGANE PAROISSIAL

- ASBL Unité Pastorale \leftrightarrow *projet commun de l'Unité Pastorale*

- **Équipe pastorale**: Garant de l'utilisation évangélique des finances paroissiales: « la gestion financière fait partie des préoccupations pastorales » .

- **Conseil d'unité pastorale** : élaboration des orientations pastorales et détermination de la stratégie de l'Unité pastorale (« Projet d'Unité pastorale »).

- **Conseil économique de l'unité pastorale** : expression de la solidarité financière et de la communauté ecclésiale = participation à la gestion technique des finances des paroisses de l'Unité pastorale. C'est un organe technique.

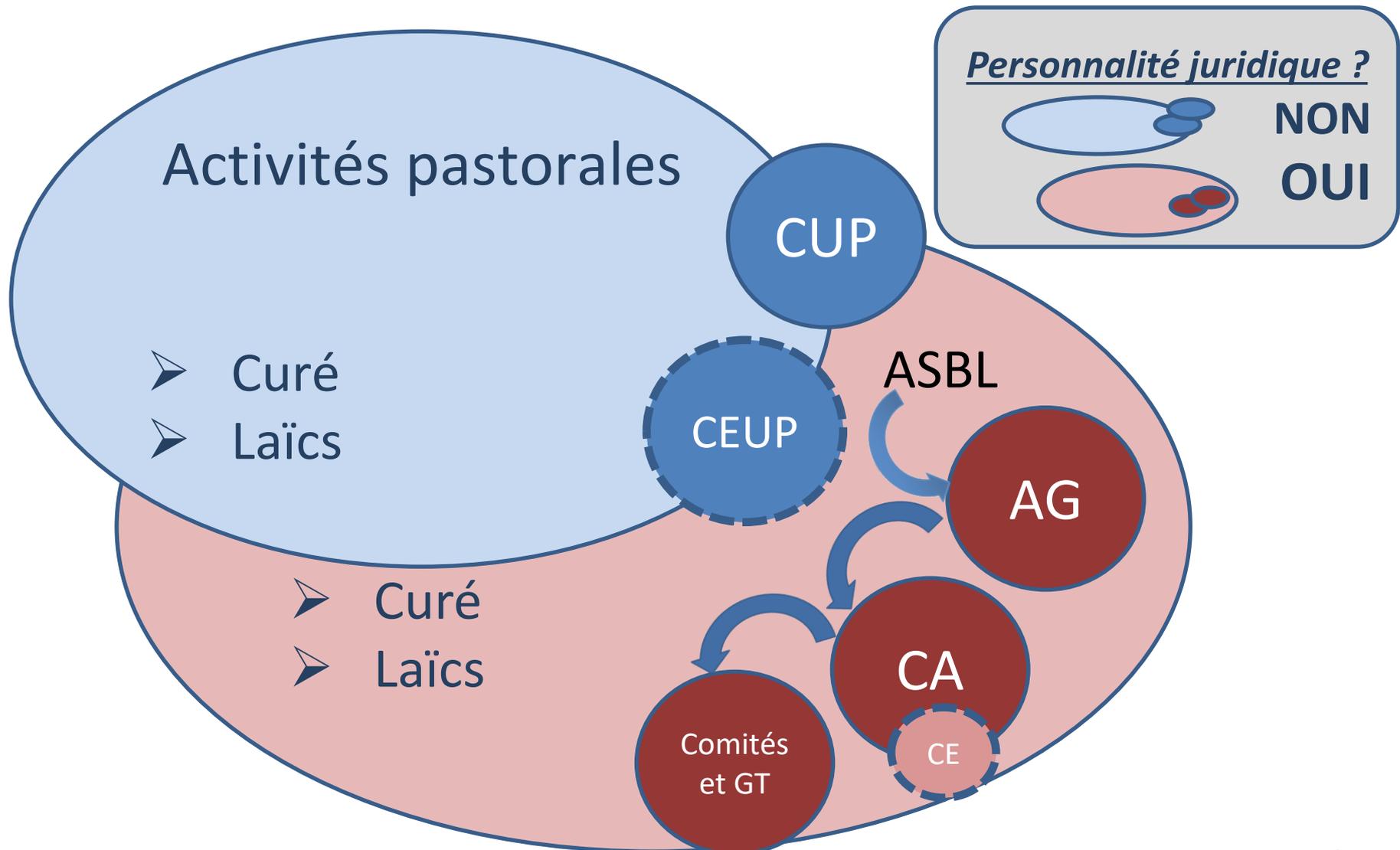
- CUP et CEUP seuls n'ont pas la personnalité juridique.
- L' **ASBL** d'Unité Pastorale assiste le Curé. Elle dispose de la personnalité juridique (assurances, mouvements financiers).

• ~~Autres ASBLs paroissiales~~

~~Caisse locales~~ ~~Caisse locales~~
~~locales~~

Fabrique
d'Eglise
d'Eglise
d'Eglise

ASBL d'Unité Pastorale



ASBL d'Unité Pastorale

Organes	Fonctions
ASBL	Elle existe de par ses statuts : membres fondateurs, dépôt, Annexes du Moniteur Belge (MB), N° d'entreprise (N.E.) ; Registre des membres
AG	L'Assemblée Générale (ensemble des membres admis) est l'organe souverain de l'ASBL. Elle nomme les Administrateurs et contrôle le CA. Certains actes et pouvoirs lui sont réservés par la loi et ses statuts. Le PV de l'AG (extrait) est déposé au Greffe du T.E. et publié aux Annexes du M.B. en cas de modification des statuts ou de la composition du CA. Périodicité recommandée : 2 fois l'an.
CA (OA)	C'est l'organe de gestion. Il dispose des pouvoirs que les statuts lui reconnaissent. Il peut déléguer certains mandats à un mandataire. Normalement Le Curé préside le CA. Il est assisté d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un responsable des Finances. Le CA est responsable de la tenue de la comptabilité de l'ASBL, du dépôt des comptes après approbation par l'AG et du Relevé de patrimoine. Le CA demande à l'AG la « décharge aux Administrateurs pour leur gestion de l'année écoulée ». Périodicité recommandée : minimum 6 fois l'an.

ASBL d'Unité Pastorale

Organes	Fonctions
Comités, Groupes de travail Commission	Le CA peut constituer des groupes de travail ou de réflexion (également appelés « Commissions ») pour l'aider dans l'exercice de sa gestion et de ses responsabilités.
Trésoriers, Conseil des Trésoriers	Si le principe de trésoriers paroissiaux est maintenu, recherche d'harmonisation et définition du fonctionnement des caisses paroissiales dans la gestion du cash et/ou du compte bancaire et des enregistrements comptables.
Comptabilité Fiscalité	Livres comptables, situation financière, obligations fiscales, le cas échéant obligation sociales (voir fiches pratiques)
Liaison avec les activités pastorales	Support financier à l'organisation pratique de la catéchèse, du journal paroissial, etc.
Communication	Gestion du site web, de la présence sur les réseaux sociaux, le journal paroissial, la visibilité dans les media.
Autres ASBL	Liaison avec l'ASBL décanale patrimoniale pour les locations et contact avec les autres éventuelles ASBL locales

ASBL d'Unité Pastorale

Sans oublier ...	Késako ?
U.B.O.	Enregistrement obligatoire dans la banque de données des « bénéficiaires ultimes » (administrateurs de l'ASBL ; pas obligatoire pour les FE, mais les banques ont des exigences similaires ...)
R.G.P.D.	« Règlement Général Pour la Protection des Données ». Procédures à mettre au point (et appliquer strictement) pour protéger les données personnelles enregistrées dans les fichiers de l'ASBL, notamment concernant les bénévoles. Les données concernant les orientations religieuses sont dites « sensibles » et leur protection est renforcée.
R.O.I.	Le Règlement d'Ordre Intérieur de l'ASBL décrit les procédures internes (trop détaillées pour être inscrites dans les statuts)

ASBL d'Unité Pastorale

Sans oublier ...	Késako ?
Procédures comptables	A déterminer en fonction des choix opérés à la création de l'ASBL, selon qu'il y a déjà une gestion centralisée, sur un compte central, ou non... Dispersion géographique des paroisses ... Gestion du cash (collectes, casuel) vs banque Comptabilité vs Trésorerie
Le « Comptable »	Bénévole ? Salarié ? Indépendant ? Administrateur ? ... Proximité ?
Choix de l'outil comptable	Excel ? Logiciel commercial ?
Budget	Budget annuel à préparer par le CT (Conseil des trésoriers), adopté par le CA, approuvé par l'AG

Processus comptable de l'ASBL

Unité Pastorale Notre-Dame des Champs

Le processus comptable ... en pratique ?

La section qui suit représente pour exemple le processus mis au point par l'ASBL UPNDC, en fonction de son contexte. Aucune prétention de vouloir l'imposer ...

Il répond aux minimum légal pour les « très petites ASBL »; la comptabilité « à partie double » n'est pas imposée pour l'instant ; une compta « recettes/dépenses » suffit.

Les « très petites ASBL » : Le CSA formule aussi des dispositions particulières pour des petites ASBL qui, à la date du bilan du dernier exercice clôturé, ne dépassent pas plus d'un des critères suivants (1) :

- Nombre de travailleurs ETP, en moyenne annuelle : 5
- Total des recettes récurrentes HTVA : 334.500 Euros
- Total des avoirs : 1.337.000 Euros
- Total des dettes : 1.337.000 Euros

(1) Eglise de Liège 01&02/2020.

« Micro-ASBL » (2) :

→ 10

→ 700.000 €

→ « Total du Bilan »

→ 350.000 €

(2) Publication André Bertouille, Avocat.

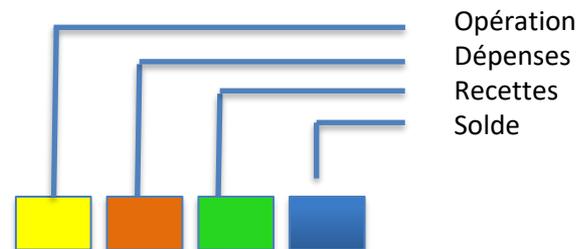
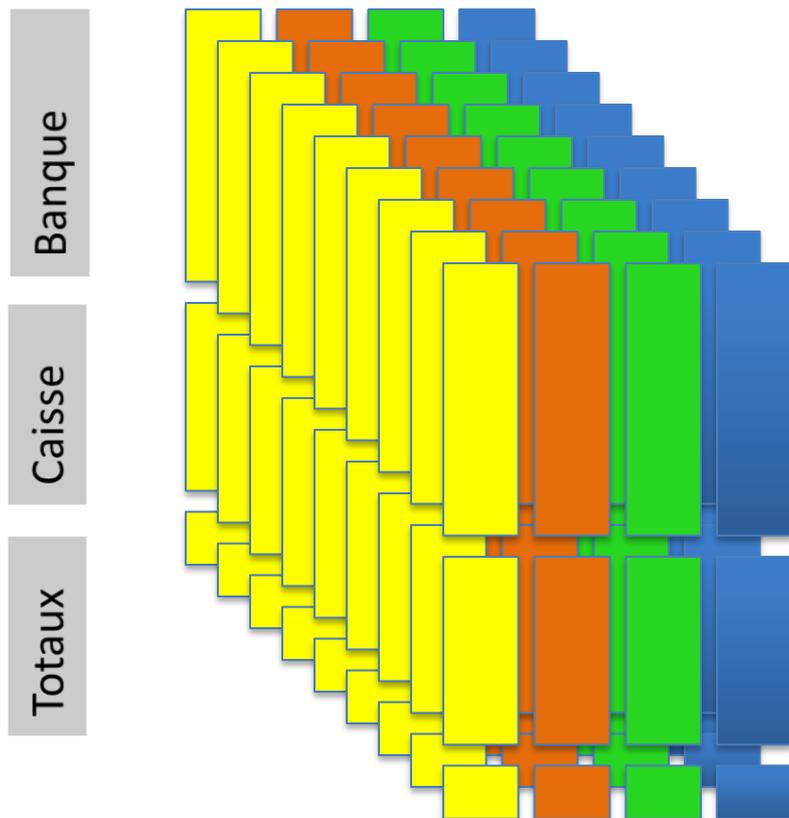
D'autres solutions existent, par exemple celle de Mr Matry, ASBL Les Cigognes (<https://www.lescigognes.be>). Celle-ci est également basée sur Excel.

D'autres solutions commerciales existent ou sont en préparation.

Processus comptable de l'ASBL

Unité Pastorale Notre-Dame des Champs

18 paroisses
2 comptes centraux



- « Rassemblement » des comptabilités locales dans l'ASBL
- Consolidation de l'ensemble des comptes banque et caisse
- Consolidation par codes qualificatif
- « Elimination » des valeurs représentées par les codes de transferts internes = sans impact sur le patrimoine de l'ASBL
- Livres-Journaux = base pour la Situation du patrimoine de l'ASBL
- 1 seul compte d'épargne

Livres-journaux de l'ASBL

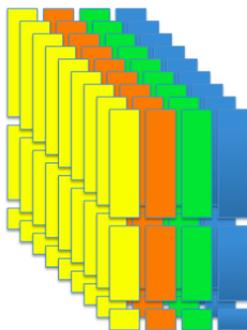
Unité Pastorale Notre-Dame des Champs

18 paroisses
2 comptes centraux

Banque

Caisse

Totaux



Livre journal Banque - Paroisse Xxxxxxxx - Cpte à vue BPOST BEXX XXXX XXXX XXXX								
Opér. n°	Date	Description de l'opération		Tiers	Solde	Dépenses	Recettes	Code
		Nature	Doc. Référ.	N° compte				
0	1/01/2020	A nouveau (=Solde initial)			2672,17			
1		Aaaaaaa				52,15		GCF
2		Bbbbbbbb					31,85	COL
...	
...	
...	
...	
Solde calculé au 31/12/2020					2651,87			
Solde extrait banque au 31/12/2021					2651,87			

Livre journal Caisse - Paroisse Xxxxxxxx								
Opér. n°	Date	Description de l'opération		Tiers	Solde	Dépenses	Recettes	Code
		Nature	Doc. Référ.	N° compte				
0	1/01/2020	A nouveau (=Solde initial)			649,17			
1		Aaaaaaa				35,00		GCF
2		Bbbbbbbb					200,00	CAS
...	
...	
...	
...	
Solde au 31/12/2020					814,17			

Consolidation par paroisse de l'ASBL Unité Pastorale Notre-Dame des Champs

Consolidation des Livres journaux - Paroisse XXXXXXXX

Code qual.	Description des opérations
APP	Apports des paroisses (en provenance d'anciens comptes ou caisses)
CAS	Encaisses et répartitions du casuel
CAT	Recettes et dépenses de la catéchèse
COL	Encaisses et répartitions des collectes, troncs et offrandes
GCF	Gestion courante, Frais de fonctionnement
DPX	Recettes et répartitions des Dons pastoraux (= Intentions et messes fondées)
TFT	Transferts et répartitions internes (entre comptes ou caisses de l'UPNDC)

Code qual.	DEPENSES	RECETTES	SOLDES	Code qual.
APP	0	0	0	APP
CAS	0	0	0	CAS
CAT	0	0	0	CAT
COL	150,00	133,88	-16,12	COL
GCF	292,03	0	-292,03	GCF
DPX	0	0	0	DPX
TFT	311,19	211,00	-100,19	TFT
TOTAUX	753,22	344,88	-408,34	TOTAUX

Dépôt au Greffe T.E., Situation financière de l'ASBL Unité Pastorale Notre-Dame des Champs

en €	<u>Résultats du 01/01/2020 au 31/12/2020</u>			2019 <u>Net</u>
	<u>2020</u> <u>Dépenses</u>	<u>2020</u> <u>Recettes</u>	<u>2020</u> <u>Net</u>	
Catéchèse	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx
Collectes, tronc et offrandes	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx
Casuel des mariages et funérailles	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx
Dons pastoraux	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx
Autres activités, gestion courante	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx
Apport des paroisses	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx
	-----	-----	-----	-----
Total Net des Recettes et des Dépenses	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx	xxxx,xx
			-----	-----

	<u>Etat du Patrimoine au 31/12/2020</u>		<u>Fin 2019</u>
Banque		xxxx,xx	xxxx,xx
Caisse		xxxx,xx	xxxx,xx
Autres biens		xxxx,xx	xxxx,xx
		-----	-----
<u>Total</u>		xxxx,xx	xxxx,xx
		-----	-----
<u>Fonds Propres fin période</u>		xxxx,xx	xxxx,xx
		-----	-----

Elaboration de la comptabilité de l'ASBL Unité Pastorale Notre-Dame des Champs

Réalisation des livres-journaux par les Trésoriers paroissiaux (et comptes centraux)

Analyse par le Comptable (Administrateur) et retour des corrections vers les Trésoriers paroissiaux (et comptes centraux)

Consolidation par le Comptable (Administrateur) des comptes de l'ASBL

Présentation résultats provisoires au CA, comparaison aux résultats N-1 et au Budget N et décision du CA

Présentation résultats au Conseil des Trésoriers, validation

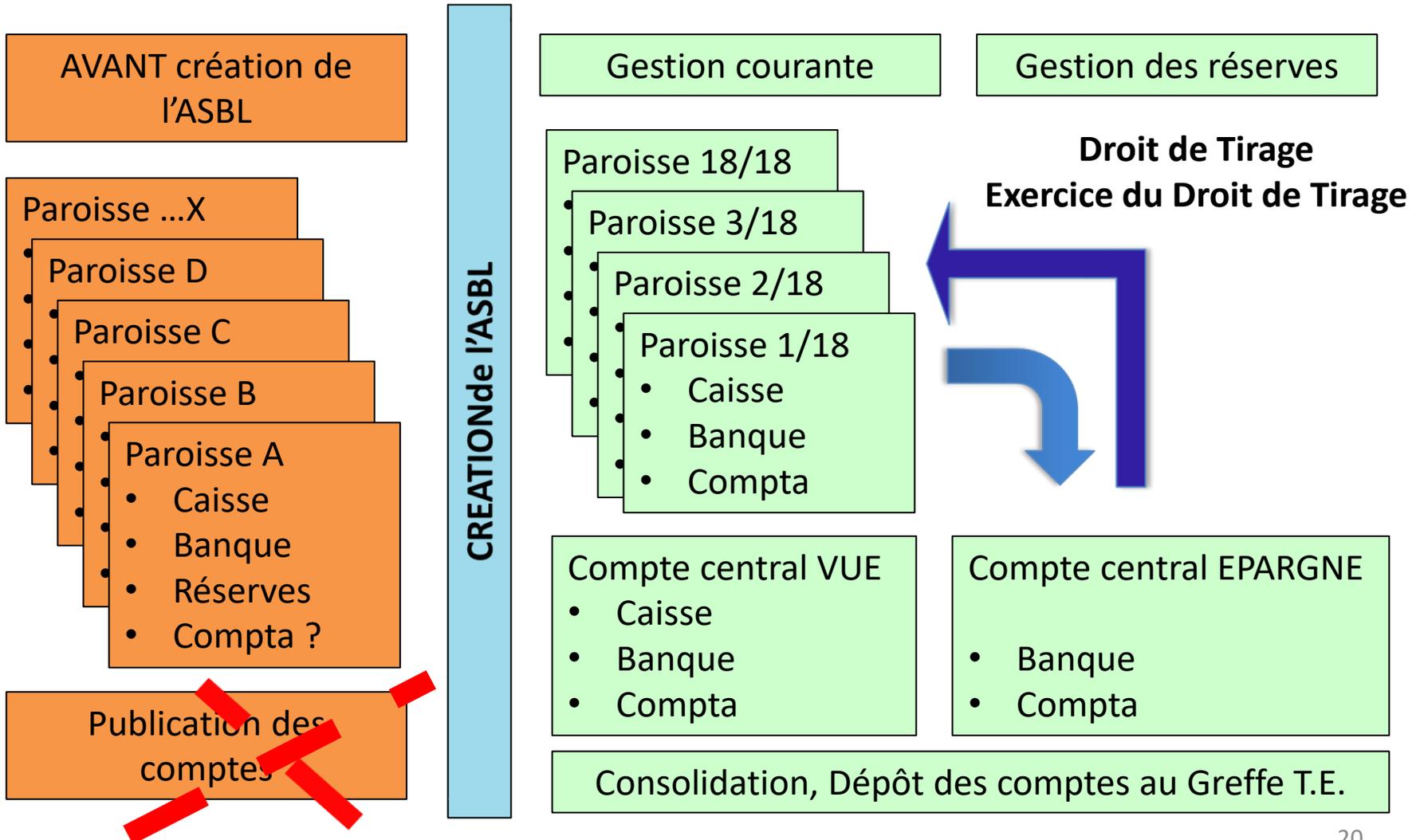
Présentation résultats définitifs au CA, décision du CA

Présentation de la « Situation financière au 31/12/NNNN » à l'AG et décision (vote)

Dépôt au greffe du T.E. de Liège, avec les documents (PV) de l'AG

Gestion des réserves financières de l'ASBL

Unité Pastorale Notre-Dame des Champs



Alimentation du compte central de l'ASBL Unité Pastorale Notre-Dame des Champs

Clef de répartition

Répartition des apports des caisses paroissiales pour un total de			€ 1 000,00
Abolens	341	2,2%	€ 21,70
Avernas-le-Bauduin	746	4,7%	€ 47,47
Bertrée	414	2,6%	€ 26,34
Blehen	252	1,6%	€ 16,03
Cras-Avernas	545	3,5%	€ 34,68
Crehen	642	4,1%	€ 40,85
Grand-Hallet	914	5,8%	€ 58,16
Hannut ville	4430	28,2%	€ 281,88
Lens-St-Remy	974	6,2%	€ 61,98
Lincet	1542	9,8%	€ 98,12
Pellaines	519	3,3%	€ 33,02
Petit-Hallet	345	2,2%	€ 21,95
Poucet	406	2,6%	€ 25,83
Racour	1151	7,3%	€ 73,24
Thisnes	1196	7,6%	€ 76,10
Trognée	311	2,0%	€ 19,79
Villers-le-Peuplier	693	4,4%	€ 44,10
Wansin	295	1,9%	€ 18,77
Total UPNDdC	15716	100,0%	€ 1 000,00

(*) Population en 2012

ASBL d'Unité Pastorale

FISCALITE	Késako ?
Impôt des Personnes Morales	<ul style="list-style-type: none">• Déclaration 276.5 (Bureau des Contributions)• Base = Revenus spécifiques (pas les donations)• Avant le 21 août• Procédure BIZTAX (https://finances.belgium.be/fr/E-services/biztax)
Taxe Patrimoniale	<ul style="list-style-type: none">• Taxe compensatoire des droits de succession• Base = Ensemble des biens meubles (compte d'épargne + portefeuille titres, PAS le compte à vue)• 0,17 %• Avant le 31 mars (https://finances.belgium.be/fr/asbl/impots-tva/taxe-annuelle-asbl)
TVA	Assujettissement ou non ? Normalement NON, mais ...
Bénéfice d'un legs ou d'une donation	Consulter (autorisation, seuils d'imposition, taux)

ASBL d'Unité Pastorale

Assurances	Couvertures
Responsabilité Civile	<ul style="list-style-type: none">• Couverture de la RC des• Dirigeants• Membres <p><i>Fiche 1 du « Plan Assurances » Adesio</i></p>
Accidents du travail	<ul style="list-style-type: none">• Relation employeur <-> employé <p><i>Fiche 2 du « Plan Assurances » Adesio</i></p>
Accidents des Bénévoles / Volontaires (droit Commun)	<p>Couverture des dommages du fait de ses occupations au profit du preneur, y compris sur le chemin pour s'y rendre</p> <p><i>Fiche 3 du « Plan Assurances » Adesio</i></p>
Contact	<p><i>Michel Dokens, ADESIO</i></p>

ASBL d'Unité Pastorale

Pratiquement : le dépôt des statuts

- 1- Statuts sur papier libre, signés par tous les membres fondateurs
 - 2- PV du conseil d'administration qui a suivi l'AG constituante et qui a désigné les administrateurs et leurs rôles individuels
 - 3- Joindre une copie recto-verso de la carte d'identité des personnes citées en 1 et 2
 - 4- Composer Formulaires I (et II pour les modifications)
- 5- Formulaire I volets A, B et C (Word) pour la première publication, signés au VERSO
- 5- Paiement au Moniteur Belge, compte numéro BE48 6792 0055 0227 en identifiant l'ASBL concernée dans la "communication"
- 6- Prendre copie écran ou extrait de compte avec preuve du paiement

- 7- Envoi au Greffe TE Liège
- Tribunal de l'Entreprise de Liège**
Division Liège
Greffe – Palais Justice – Annexe Sud
Place St-Lambert 30 / 0003
4000 LIEGE

- 8- suivre sur le site du Moniteur et de la BCE la publication demandée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/vzw/vzwf.htm>
<https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoekadresform.html?lang=fr>

<https://www.ejustice.just.fgov.be> > tsv > tsvf2 ▾

N° entreprise : Nom : Localité : Code postal Localité Registre ...

- 9- vérifier ou compléter l'enregistrement UBO (<https://finances.belgium.be/fr/E-services/ubo-register/acces>)

ASBL d'Unité Pastorale

A votre disposition, sur le site du Diocèse
evechedeliege.be > découvrir le diocèse > Vicariat général > Service de la tutelle sur les ASBL

Service des Asbl – Diocèse de Liège

evechedeliege.be/decouvrir-le-diocese/vicariat-general/service-des-asbl/

JEUUDI 4 NOVEMBRE 2021

EN CAS D'ABUS - AGENDA - EGLISEINFO.BE - ALERTE COVID - LE SÉMINAIRE ÉPISCOPAL DE LIÈGE - PLAN DU SITE

ÉGLISE CATHOLIQUE DE LIÈGE
Diocèse de Liège - Diözese Lüttich

ANNUAIRE EN LIGNE

NOUS SOUTENIR

CARTE DU DIOCÈSE

ACCUEIL **DÉCOUVRIR LE DIOCÈSE** VIVRE – CROIRE – CÉLÉBRER AGIR EN CHRÉTIEN NOUS CONTACTER PHASE DIOCÉSAINE DU SYNODE RECHERCHER

Accueil > Découvrir le diocèse > Vicariat général

SERVICE DES ASBL

SERVICE DES ASBL

Ce service exerce la tutelle canonique – et donc morale – sur les Asbl d'unité pastorale et décanale ainsi que sur toute autre ASBL en lien avec le monde paroissial ou diocésain afin que soit respecté l'objet social initial de l'ASBL. Il a pour mission, entre autres, d'inviter les « caisses paroissiales » qui sont encore des associations de fait à entrer en ASBL. Ce service n'exerce aucune tutelle civile sur le fonctionnement des ASBL, respectant ainsi leur totale indépendance de gestion quotidienne.

Responsable Vincent Philippart de Foy
Collaborateur Vincent Palmieri
Contact Rue de l'Évêché 25 • 4000 Liège • 04 230 31 52 • economat@evechedeliege.be

Commission vicariale pour les Asbl

Responsable Vincent Philippart de Foy
Modérateur Jean-Louis Snyers
Membres Charles Crespin • René Gotfryd • Roger Jacquet • Damien Kreit • Philippe Lamalle • André Wilmart
Secrétaire Vincent Palmieri
Contact Rue de l'Évêché 25 • 4000 Liège • 04 230 31 52 • economat@evechedeliege.be

DOCUMENTS D'INFORMATION POUR LES A.S.B.L.

DÉCOUVRIR LE DIOCÈSE

- > FONDATIONS INSTITUÉES PAR MGR DELVILLE
- > L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN BELGIQUE
- > CURIE DIOCÉSAINE
- > DIOCÈSE ET ÉVÊQUES DE LIÈGE

VICARIAT GÉNÉRAL

SÉMINAIRE ÉPISCOPAL DE LIÈGE –
ESPACE PRÉMONTRÉS [SERVICES
TEMPORELS]

SERVICE DES ASBL

ASBL d'Unité Pastorale

A votre disposition, sur le site du Diocèse
evechedeliege.be > découvrir le diocèse > Vicariat général
> Documents d'information pour les ASBL

DOCUMENTS D'INFORMATION POUR LES A.S.B.L.

- **Vicariat du temporel – ASBL UP Projet statuts** (version 8 du 27.01.2020 – suite à la nouvelle loi du 23.03.2019 sur les ASBL – modification article 14 §7)
Vikariat des Temporären – Projekt zur Statutenänderung der PV in V.o.G. (Version 8 vom 21.01.2020 – auf Basis der neuen V.o.G-Gesetzgebung vom 23. März 2019 – Abänderung Artikel 14 §7)
- **Articles EdL–Bulletin officiel N°01.2020** (cf. p.9-13 – texte 'Nouvelle loi sur les ASBL / Neue Gesetzgebung für die VoGs')
- **Vicariat du temporel – ASBL UP Projet statuts** (révision 8 du 27.01.2020 sur base de la nouvelle loi du 23.03.2019 sur les ASBL)
Vikariat des Temporären – Projekt zur Statutenänderung der PV in V.o.G. (8. Überarbeitung vom 27.01.2020 laut der V.o.G-Gesetzgebung vom 23. März 2019)
- 2019-09-13 Information aux Unités Pastorales sur le registre UBO
2019-09-13 Informationsschreiben an die PV zur UBO-Registrierung
- 2019 – Circulaire du SPW sur les pièces justificatives à joindre aux actes soumis à la tutelle
- **Le travail associatif** (formation des 6 et 8 décembre 2018 des fabriques d'Eglise)
- **Décret relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la Gestion du Temporel des Cultes reconnus**
- **Vicariat du temporel – Charte de bonne gestion des biens ecclésiiaux en Belgique – Charta zur korrekten Verwaltung der Kirchenbesitztümer in Belgien**
- **Création d'une ASBL – fiches de synthèse – 05-2017**
- **Legs Asbl**
- **Les obligations comptables et fiscales des ASBL – 2017**



SERVICE DES ASBL

ORGANES EN LIEN AVEC LE VICARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DE PRESSE ET COMMUNICATION [SP&C]

SERVICE DE LA CHANCELLERIE

SERVICE DE L'ÉCONOMAT

SERVICE INFORMATIQUE

SERVICE DE TUTELLE SUR LES FABRIQUES D'ÉGLISE

SERVICE DES AFFAIRES PATRIMONIALES

SERVICE OBJECTIF 2020 [AVENIR DES BÂTIMENTS DU CULTE]

SERVICE ÉTAT DES PRESBYTÈRES

Questions ?

Merci
pour votre participation !